



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

**PRESTATIONS DE SOURCING, DE RECRUTEMENT ET
D'ANIMATION DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES
DANS LE CADRE DES PARCOURS INFORMATIQUES DU
SFER (SE FORMER POUR UN EMPLOI EN REGION)**

CCIR-FORM-2026-43





ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la sélection d'un prestataire chargé d'assurer, pour le compte de CCIR, la mise en œuvre de prestations de sourcing, de recrutement et d'animation de formations professionnelles dans le cadre des dispositifs de développement des compétences et des parcours informatiques définis par le marché SFER.

Le titulaire sera notamment en charge :

- du sourcing, de la promotion et du recrutement des stagiaires de la formation ;
- du sourcing et de la mobilisation d'intervenants et formateurs salariés ;
- de l'animation des sessions de formation ;
- du suivi de la progression pédagogique des apprenants ;
- de l'évaluation des acquis et de la satisfaction des bénéficiaires ;
- de la production des livrables et indicateurs nécessaires au pilotage de l'activité.

Le titulaire devra garantir la qualité des prestations réalisées, la co-construction des contenus pédagogiques conformes aux référentiels applicables et la continuité de service pendant toute la durée du marché.

ARTICLE 2. DEFINITION DES PRESTATIONS

2.1. Objet et contexte SFER

Le titulaire du marché assurera la formation des stagiaires de la CCI pour lesquels le parcours pédagogique nécessite et exige l'acquisition de connaissances.

Il mobilise le personnel présentant toutes les garanties professionnelles pour la mise en œuvre des Prestations.

Le titulaire certifie avoir pris connaissance des stipulations du dispositif SFER, annexé au présent cahier des charges.

2.2. Public cible et conditions d'accès

Les publics cibles sont :





- Les personnes en recherche d'emploi majeures, inscrites ou non à France Travail,
- Les salariés en contrat aidé,
- Les salariés à temps partiel (durée inférieure à 24 heures par semaine),
- Les personnes en Préparation partagée d'éducation de l'enfant (PréParE) à temps plein et privées d'emploi,
- Les personnels en uniforme en reconversion professionnelle en fin ou à l'issue immédiate de leur contrat, suivis par les centres de reconversion relevant de leurs corps de métier
- Les sportifs de la région Hauts-de-France, inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, sans contrat de travail

Une attention particulière est par ailleurs portée aux publics prioritaires publics prioritaires :

- Les demandeurs d'emploi de niveau infra 4 (anciennement IV), c'est-à-dire ne possédant pas le baccalauréat ou une certification de niveau égal,
- Les publics issus du dispositif « S'engager vers l'emploi »,
- Les jeunes majeurs de moins de 26 ans, sortis du système scolaire sans diplôme,
- Les bénéficiaires du revenu de Solidarité active (R.S.A.),
- Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD),
- Les demandeurs d'emploi résidant dans des territoires fragilisés (zones de revitalisation rurale, quartiers politique de la ville et autres territoires bénéficiant de politiques publiques de revitalisation (bassin minier, Sambre- Avesnois-Thiérache, Grand Amiénois à titre d'exemple),
- Les personnes reconnues travailleurs handicapés,
- Le public ayant obtenu une certification partielle dans le PRF ou une certification partielle VAE et souhaitant poursuivre ou reprendre un parcours de formation.
- Tout stagiaire ayant quitté la formation pour occuper un emploi pourra reprendre sa formation dans le cadre des dispositifs de la Région.

Le titulaire veillera à respecter :

- Un délai de carence d'une année pour les personnes sorties du système scolaire avec un diplôme, à l'exception de certains publics particuliers (stagiaires de l'E2C) ou lorsque la formation visée dans le cadre du SFER n'est pas dispensée en formation initial
- Titres de séjour : les stagiaires étrangers en situation régulière peuvent être accueillis dans les formations à condition qu'ils disposent des documents attestant de cette régularité pour l'intégralité de durée de la formation.

Le titulaire s'interdit d'associer aux actions tout autre stagiaire n'étant pas intégré au dispositif SFER, sans en avoir préalablement informé par écrit la CCI. Toute situation prévisionnelle et anticipée pourra néanmoins faire l'objet d'une étude préalable et amener à un éventuel accord selon des conditions complémentaires concertées.



2.3. Objectifs pédagogiques et professionnels

- **LOT 1 : Certification en Développement IA**

Objectif : Former à un métier par l'obtention de la certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique :

[RNCP38603 - Développeur intelligence artificielle](#)

A noter que le programme proposé doit permettre la logique d'individualisation des parcours de formation et la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences pour les apprenants qui le souhaiteraient ou en aurait le besoin pour accéder à un emploi durable le plus rapidement possible

- **LOT 2 : Module de Perfectionnement MCPD**

Objectif de la formation : Être capable de gérer les étapes d'un projet technique de façon agile.

A l'issue de la formation, le stagiaire devra pouvoir :

- Maîtriser l'architecture à trois niveaux (présentation, métier, données) qui fondent tout projet de gestion, avec une orientation forte en .NET Core et C# (métier et données).
- Maîtriser la conception de tous les types de composants .NET Core, intégrant l'accès aux données avec le Framework Entity et LINQ. La charnière avec la partie front-end sera profondément étudiée avec .NET MVC, Web ou Web service. L'intégration avec la partie pure front-end sera étudiée avec les composants graphiques .NET Core, générant les codes HTML, CSS, JavaScript. Un gros travail d'acquisition sera réalisé en amont sur cette partie, intégrant les frameworks Node.js et ReactJS.
- Assurer les missions du Développeur DOT.NET :
 - Analyser et respecter le cahier des charges établi par le chef de projet ;
 - Définir les différentes étapes de fonctionnement de l'application ;
 - Etudier l'ensemble des solutions techniques possibles ;
 - Développer les applications en respectant les contraintes établies ;
 - Tester et mettre à jour des applications ;
 - Produire une documentation technique et fonctionnelle des applications.
 - Métiers cibles : Développeur(se) .NET, Développeur(se) Full stack, Développeur(se) Web, Développeur(se) JavaScript.)

S'agissant d'un module de perfectionnement, le titulaire sera en mesure de proposer un programme qui pourrait être ajusté au cours du marché au regard de l'évolution du dispositif SFER, pour favoriser l'acquisition et développement des compétences des publics formés dans la perspective d'un retour rapide à l'emploi.

- **LOT 3 : Module de Perfectionnement- ARCHITECTE SYSTEMES D'INFORMATION, RESEAUX INFORMATIQUES, CYBER SECURITE**





Objectif de la formation :

- Réaliser l'architecture d'un réseau télécom de transport de données sur la base des besoins du client interne ou externe et des enjeux de sécurité et d'évolution future ;
- Réaliser l'architecture d'un système d'information ou d'un service applicatif de manière à assurer son fonctionnement pérenne et ses évolutions selon les besoins du client ;
- Réaliser l'architecture cyber sécurisée d'un réseau ou d'un SI en mettant en œuvre des méthodes et techniques préventives et palliatives, répondant aux enjeux de sécurité et aux obligations légales du client ;
- Piloter et réaliser un projet de développement de la cyber sécurité d'un réseau ou d'un SI, en s'appuyant sur des équipes techniques internes et des sous-traitants

S'agissant d'un module de perfectionnement, le titulaire sera en mesure de proposer un programme qui pourrait être ajusté au cours du marché au regard de l'évolution du dispositif SFER pour favoriser l'acquisition et développement des compétences des publics formés dans la perspective d'un retour rapide à l'emploi.

2.4. Programme et contenu détaillé

Le titulaire du marché s'engage à coconstruire les programmes de formation avec le donneur d'ordre le plus en amont possible des démarrages de formation afin que les actions de formations soient communiquées aux partenaires et bénéficiaires, et anticiper l'organisation de la programmation.

Le titulaire garantit une actualisation permanente des contenus sur la base d'une veille technologique documentée, des évolutions des référentiels de certification, des partenariats techniques et des besoins exprimés par les entreprises. Un rapport annuel est transmis au donneur d'ordre.

Les programmes et déroulés pédagogiques sont actualisés en cas d'évolution technologique ou réglementaire et transmis au donneur d'ordre en préparation du démarrage de chaque action de formation.

2.5. Méthodes pédagogiques

Le titulaire s'engage à prendre en compte les besoins individuels des publics et à assurer une adaptation du parcours en fonction des acquis antérieurs de chaque stagiaire. Il s'agit de proposer des parcours individualisés (et pas seulement des situations d'apprentissage individualisées) sur la base d'un positionnement à l'entrée en formation et la contractualisation d'un parcours de formation adapté à chaque stagiaire. Ce parcours devra être formalisé et contractualisé avec le stagiaire

Afin de maintenir l'attention des apprenants et favoriser le développement de compétences opérationnelles sur le marché du travail, la diversification des méthodes pédagogiques attendue relève de la pédagogie active, de l'utilisation de technologies interactives, pédagogie inversée, learning by doing, apprentissage par projet ou entre pairs.

2.6. Moyens humains et qualifications des formateurs

2.6.1. Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique proposée doit disposer d'une maîtrise approfondie de leur domaine d'expertise ainsi que de solides compétences pédagogiques. Les intervenants devront démontrer une capacité à préparer et animer des sessions de formation de qualité, à communiquer efficacement avec les apprenants et à adapter leurs méthodes aux différents profils et besoins du public. Ils devront également mettre en œuvre et formaliser des évaluations régulières afin de mesurer la progression des stagiaires et garantir l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Le prestataire s'engage à ce que les CV de ses intervenants soient mis à jour annuellement en intégrant la mise à jour des compétences techniques et des compétences pédagogiques.

Lors des périodes de formation en centre, ou le cas échéant en FOAD, chaque formateur devra être entièrement dédié au groupe dont il a la charge et ne pourra intervenir simultanément auprès de plusieurs groupes.

Enfin, le titulaire s'engage à informer l'ensemble de ses intervenants des exigences du présent cahier des charges et de son annexe, afin de garantir leur parfaite compréhension et leur mise en œuvre sur l'ensemble des actions de formation concernées. A ce titre, il joint le support diffusé à ses équipes ainsi que les preuves de prise de connaissance des attendus.

2.6.2. Obligation du titulaire et de ses formateurs

Le prestataire est responsable de la bonne exécution des prestations ainsi que des formateurs qu'il a désignés dans son offre.

Le prestataire prend alors toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise ni altérée.

La prestation sera suivie par le(s) formateur(s) nommément désigné(s). Tout changement de formateur devra être notifié sans délai à la CCI.

En cas d'impossibilité pour le formateur désigné de réaliser les prestations, le titulaire est tenu de désigner un remplaçant de niveau d'étude et d'expérience au moins équivalente et d'en communiquer sans délai le nom, les qualifications et les références à la CCI pour accord et information de la Région Hauts de France. La CCI se réserve la possibilité de récuser le remplaçant proposé par le titulaire et de lui demander la présentation d'un nouvel intervenant, en particulier si ce dernier ne correspond pas aux engagements de profils liés à l'offre déposée.



En aucun cas, le remplacement du formateur ne pourra justifier une augmentation du coût de la formation.

Le titulaire tient compte de l'analyse du besoin, de l'évaluation des prérequis et du positionnement à l'entrée réalisés par le donneur d'ordre et adapte l'exécution de sa prestation en conséquence.

Le titulaire met en œuvre sa prestation (évaluations comprises) conformément aux objectifs de la prestation et au calendrier.

Le titulaire est tenu d'appliquer :

- les procédures de positionnement et de détermination des conditions d'accès définies et réalisées par le donneur d'ordre ;
- les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation ;
- les modalités d'évaluation, conformes au référentiel d'activité applicable, définis en amont par le donneur d'ordre.

Le titulaire renseigne le cahier de texte à chaque fin de session permettant au donneur d'ordre d'apprécier la réalisation de la prestation par rapport aux objectifs initialement définis et au respect des exigences de la certification visée.

Dans les cas où les conditions de présentation à une certification imposent la réalisation d'activités spécifiques de la part du titulaire, celui-ci s'assure d'en tenir compte.

Le titulaire démontre chaque année sa démarche de formation continue.

Le titulaire utilise l'outil d'enquêtes proposé par le donneur d'ordre, et après échange avec ce dernier, le titulaire s'engage à mettre en place les améliorations nécessaires en fonction des résultats.

Les formateurs du titulaire :

- Préparent leurs cours et transmettent leur progression pédagogique détaillée en amont de la première intervention sur le document type fourni par la CCI.
- S'assurent de la présence des stagiaires et veillent à faire émarger les stagiaires sur Sowsign
- Ont accès au portail formateur Ammon et complètent le cahier de texte en ligne au terme de chaque demi-journée
- Justifient leurs absences, rattrapent les heures de formation non effectuées le cas échéant et à la demande du donneur d'ordre
- Remettent en temps réel aux apprenants en déposant sur une plateforme pédagogique dédiée (Moodle) les supports de cours, évaluations et corrections
- Transmettre en temps réel tous les documents (évaluations, corrections, notes, matériel éventuel...)
- Signalent tout élément pouvant affecter la qualité des prestations (dégradations, comportements des apprenants...) afin que les mesures et sanctions soient prises en conséquence.
- Mettent en œuvre les actions de remédiation nécessaires pour la partie qui incombe au titulaire
- Assurent la traçabilité du suivi pédagogique dans le livret de suivi individuel de la CCI.

Le titulaire s'engage à respecter les dispositions prises par la CCI dans le cadre de sa certification QUALIOPI (Référentiel National Qualité) et dans le cadre des exigences et engagements au SFER, et par conséquent à





remettre au responsable de la formation, tous les documents qui lui seront demandés, dans les délais prescrits au présent CCTP, tant en amont qu'en aval de la formation.

Pendant toute la durée d'exécution du présent contrat, le Prestataire s'interdit de dénigrer ou de nuire à la réputation de la CCI, et la CCI s'interdit de même de dénigrer ou nuire à la réputation du prestataire.

Quelque que soit la nature de la formation dispensée, le Prestataire reste seul maître des moyens pédagogiques à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé par la CCI, notamment dans l'organisation de la réalisation de la mission.

Dans le cadre de sa certification qualité, la CCI demande au prestataire de lui communiquer annuellement les actions mises en place ou les formations suivies contribuant au développement de ses compétences.

Le titulaire est censé avoir pris ou prendra connaissance de l'ensemble des éléments dont il a besoin pour assurer ses missions. Il ne pourra se prévaloir de la méconnaissance ou de l'insuffisance d'informations sur la formation, ou faire état ultérieurement d'une erreur, omission ou imprécision quelconque, pour ne pas accomplir tout ou partie des prestations nécessaires à l'accomplissement total de sa mission dans le cadre défini par le présent Contrat.

Le titulaire est tenu de maintenir strictement confidentiels tous les renseignements et documents qui lui sont communiqués dans le cadre du présent marché et de ne pas les utiliser, divulguer et/ou reproduire, ainsi que les produits qui lui sont confiés pour d'autres usages que celui faisant l'objet du marché.

Il s'interdit notamment toute communication écrite ou orale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la CCI.

Tout manquement à cette obligation pourra conduire, par dérogation à l'article 39.2 du CCAG PI, à la résiliation du Contrat, de plein droit, sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de toute demande d'indemnisation par le Pouvoir Adjudicateur.

2.7. Moyens matériels et pédagogiques

2.7.1. Locaux

Afin de permettre la bonne exécution des prestations, le titulaire devra disposer de locaux implantés sur le territoire du Nord (59) et mettre à disposition l'ensemble des espaces et plateaux techniques nécessaires à la réalisation des parcours de formation en développement informatique et intelligence artificielle faisant l'objet du marché.

2.7.2. Plateaux techniques et pédagogiques

Les locaux proposés devront offrir un environnement de qualité, propice aux apprentissages, à l'individualisation et suivi pédagogique ; et reproduisant au plus près les conditions techniques et organisationnelles rencontrées en entreprise. Le plateau technique devra notamment comprendre des postes de travail performants et adaptés aux technologies enseignées, des infrastructures réseau permettant



la réalisation simultanée des travaux pratiques, ainsi que des environnements virtualisés ou accessibles à distance garantissant la continuité pédagogique.

Le prestataire devra également mettre à disposition des équipements collaboratifs adaptés aux modalités de formation et assurer, lorsque nécessaire, l'accès aux plateformes techniques requises pour les apprentissages.

Les locaux mis à disposition seront par ailleurs conformes aux exigences du cahier des charges SFER (accueil des personnes en situation de handicap, accessibles en transport en commun).

2.7.3. Obligation de respecter les lieux

Lorsqu'il s'agit d'une action de formation se déroulant dans les locaux du titulaire, ce dernier s'engage à respecter le lieu d'exécution déclaré par la CCI auprès de la Région HAUTS-DE-FRANCE.

Les éventuelles modifications du lieu d'exécution apportées par le titulaire en cours de réalisation sont impérativement soumises à une autorisation préalable de la CCI après obtention d'un accord de la Région.

Ces lieux d'exécution sont réputés conformes par le titulaire à la législation et à la réglementation en vigueur notamment en matière d'hygiène et de sécurité, et conformes aux attendus du SFER.

2.8. Outils numériques et licences IA

Le prestataire devra garantir la disponibilité des licences nécessaires pour l'ensemble des stagiaires et des intervenants pendant toute la durée des parcours de formation et du marché. Les environnements techniques mis à disposition devront permettre la réalisation des travaux pratiques, des projets individuels et collaboratifs ainsi que des mises en situation professionnelles.

2.9. Organisation et Suivi des actions de formations

A minima une réunion pédagogique par an se tiendra entre les parties, afin de discuter du déroulement de l'action de formation, sur les moyens à mettre en œuvre, et sur une éventuelle adaptation du programme. Elle vise à harmoniser les pratiques et s'assurer du bon déroulement des prestations.

Le titulaire met en œuvre les moyens techniques, logistique et humains aux fins de satisfaire aux exigences et conditions du présent marché.

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, la CCI et le titulaire coopèrent afin d'assurer la bonne réalisation de l'action de formation. Cette coopération ne modifie pas la responsabilité du titulaire dans l'exécution des prestations qui lui sont confiées au titre du présent marché.



Communication et constitution des groupes :

La CCI assure la communication institutionnelle relative à l'action de formation par tout moyen qu'elle juge utile, notamment via son site internet et ses réseaux de communication.

Le titulaire contribue aux actions de sourcing des candidats et assure :

- L'animation des réunions d'information collective ;
- Les opérations de positionnement ;
- La sélection des stagiaires dans le respect des exigences du présent cahier des charges, des publics visés et des priorités définies par le dispositif.

Organisation pédagogique

Le titulaire est responsable de la conception et de la mise en œuvre du parcours de formation.

À ce titre, il :

- Élabore le contenu pédagogique ;
- Construit le planning de formation ;
- Adapte les modalités pédagogiques aux caractéristiques du groupe et aux exigences du dispositif SFER.

La CCI sera impérativement associée à ce processus et peut formuler toute observation utile. Le contenu pédagogique et le calendrier de réalisation lui sont communiqués pour suivi et validation.

Chaque partie désigne un interlocuteur pédagogique chargé du suivi opérationnel de la mise en œuvre de l'action.

Suivi des apprenants :

Le titulaire assure le suivi pédagogique individuel et collectif des apprenants pendant toute la durée de l'action de formation.

À ce titre, il réalise notamment :

- Les entretiens de suivi ;
- Les évaluations ;
- L'accompagnement individualisé ;
- La production des documents pédagogiques requis.

Le titulaire désigne un référent pédagogique responsable du suivi des apprenants.

La CCI assure le suivi administratif du dispositif et la gestion des plateformes et outils à sa charge, notamment EDGAR, DEFI, KAIROS, SWS.

Le titulaire transmet à la CCI, dans les délais stipulés au présent cahier des charges et au CCAP du marché, l'ensemble des documents nécessaires au suivi stagiaire et au respect des obligations contractuelles.

Relations avec les entreprises et période d'immersion :

Le titulaire organise et assure le suivi des périodes en entreprise.

À ce titre, il :



- Accompagne les apprenants dans leur recherche d'entreprise ;
- Assure les relations avec les structures d'accueil ;
- Réalise les visites et actions de suivi nécessaires ;
- Complète les documents de suivi requis.

La CCI assure la supervision des actions de mise en relation avec les entreprises et se réserve le droit d'assister aux réunions de suivi lorsqu'elle l'estime nécessaire, sans se substituer au titulaire dans l'exécution des prestations relevant du présent marché.

2.10. Sourcing des apprenants

Le titulaire doit avoir la capacité d'assurer la mise en œuvre des actions de communication, de sourcing et de sélection des apprenants pour les formations objets du présent marché. A ce titre, il est chargé de :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de sourcing adapté aux formations concernées ;
- Déployer des actions de communication ciblées auprès des publics visés ;
- Mobiliser les partenaires institutionnels et prescripteurs de l'emploi et de la formation ;
- Diffuser les offres de formation via différents canaux (jobboards, réseaux sociaux, salons, forums, campagnes de communication, mailing, etc.) ;
- Assurer des réunions d'information collectives ou individuelles ;
- Réaliser une présélection des candidats sur la base des prérequis et critères définis par le donneur d'ordre ;
- Organiser les entretiens de motivation et les éventuels tests de positionnement ;
- Transmettre les dossiers de candidature pour validation.

Le titulaire devra mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de remplissage des sessions et veiller à la diversité des profils recrutés afin de maximiser les taux de consommation, ainsi que les objectifs chiffrés en termes de validation et insertion.

À ce titre, il assurera l'organisation et l'animation des réunions d'information collective, ainsi que les entretiens et actions de positionnement permettant d'évaluer l'adéquation des candidats avec les prérequis et objectifs des parcours proposés, dans le respect des attendus du SFER.

Les dates, horaires et lieux des réunions d'information devront être communiqués en amont au donneur d'ordre afin de permettre leur diffusion auprès du réseau des partenaires emploi-formation et de la Région Hauts-de-France. Les temps de concertation seront organisés conjointement avec le donneur d'ordre.

Pour chaque action de formation, le prestataire mettra en œuvre a minima un test de sélection et utilisera les outils de recrutement fournis par le donneur d'ordre, notamment les trames du support de présentation en RIC, les dossiers de candidature, grilles d'entretien et tableaux de concertation.

Il organisera la visite de ses plateaux techniques lors des réunions d'informations collectives, et sollicitera l'intervention d'une entreprise ou d'un professionnel afin de présenter le métier et/ou les conditions d'accès et opportunités sur le territoire.



Il s'engage à transmettre en temps réel les documents et données attendus à l'issue de chaque réunion d'information et à signaler sans délai toute situation nécessitant une anticipation particulière, notamment lorsqu'un candidat est en situation de handicap.

2.11. Suivi individualisé des apprenants et accompagnement vers l'emploi

Le prestataire met en œuvre un accompagnement individualisé tout au long du parcours de formation afin de sécuriser les trajectoires des apprenants, prévenir les ruptures et favoriser l'accès à l'emploi. Il veille à assurer une prise en charge globale des stagiaires, à sécuriser les transitions entre les différentes étapes du parcours grâce à un travail en réseau avec les acteurs intervenant en amont et en aval, et à construire des parcours adaptés aux besoins et aux objectifs de chacun. Une attention particulière est portée aux dimensions extra-pédagogiques susceptibles d'impacter la réussite du parcours.

Le titulaire désignera un référent en charge du suivi individualisé des apprenants, qui constituera son interlocuteur privilégié durant toute la formation et jusqu'à l'insertion professionnelle.

Le titulaire organise a minima un entretien de suivi hebdomadaire avec chaque stagiaire, tant en période de formation en centre qu'en période d'immersion en entreprise, le cas échéant.

Ces temps d'échanges seront définis en concertation avec le donneur d'ordre avant le démarrage de chaque action de formation et seront formalisés en temps réel dans le livret de suivi individuel mis à disposition par le donneur d'ordre, dont la complétude et l'actualisation régulière constituent un élément essentiel du pilotage et de la sécurisation des parcours.

Ce livret comprend notamment les comptes rendus succincts des points hebdomadaires, les résultats des évaluations, l'analyse des compétences comportementales et des soft skills ainsi que tout élément utile au suivi de la progression du stagiaire.

Le prestataire veille également à informer les apprenants de leurs droits et devoirs, à développer les savoir-être et comportements attendus sur le marché du travail et à instaurer un cadre exigeant, associant bienveillance, accompagnement et fermeté afin de favoriser l'adhésion aux valeurs du travail et de l'entreprise.

L'équipe pédagogique demeure disponible pour répondre aux sollicitations des apprenants et s'engage à signaler sans délai au donneur d'ordre toute situation ne respectant pas le cadre fixé (retards, absences, comportements inappropriés ou difficultés particulières), afin de garantir une communication transparente avec les prescripteurs et, le cas échéant, la mise en œuvre des mesures correctives ou sanctions appropriées.

2.12. Relations avec les entreprises du territoire et actions en faveur de l'emploi

Le retour durable à l'emploi des bénéficiaires constitue un objectif majeur des actions de formation mises en œuvre dans le cadre du SFER.

Le titulaire s'engage à mettre à profit son réseau d'entreprises partenaires pour faciliter les mises en relation avec les employeurs ayant des besoins en recrutement et pour soutenir l'accès aux stages d'application ainsi qu'aux opportunités d'emploi à l'issue de la formation.

Dès le démarrage du parcours, le prestataire transmettra aux apprenants une liste des entreprises partenaires mobilisables et les accompagnera dans l'identification de cibles pertinentes. En fonction des prestations, il accompagnera les bénéficiaires à la construction de leur stratégie de recherche et la réalisation de démarches proactives de prospection, de stage et d'emploi.

Le titulaire organisera également, avant la fin du parcours, une action collective de mise en relation avec les recruteurs de type jobdating ou événement équivalent favorisant les opportunités d'embauche.

Dans le cadre de l'exécution du marché, le titulaire transmettra pour chacune des actions, la liste actualisée des entreprises et acteurs mobilisés en faveur des stages d'application et mise à l'emploi.

2.13. Indicateurs SFER

Les prestations du marché ayant pour objet des formations réalisées dans le cadre du dispositif SFER, les objectifs de validation et d'insertion dudit dispositif s'appliquent, soit :

Pour le lot Certification développement Intelligence artificielle

- Objectifs des examens :
 - 80 % de réussite (nombre de certifications totales et partielles obtenues / nombre de personnes présentées à l'examen).
 - 70 % d'obtention (nombre de certifications totales obtenues / nombre de personnes entrées en formation).
- Objectif insertion professionnelle :
 - Taux d'accès à l'emploi dans les 6 mois (le stagiaire a repris une activité professionnelle au cours des 6 mois qui suivent la fin de formation, et ce quelle que soit la durée du contrat de travail) : 65 %.
 - Taux d'emploi à 6 mois (le stagiaire est à l'emploi au premier jour du 6ème mois qui suit la fin de formation quelle que soit la durée du contrat de travail) : 55 % minimum d'insertion.

Pour les lots Modules de perfectionnement

- Objectif insertion professionnelle :



- Taux d'accès à l'emploi dans les 6 mois (le stagiaire a repris une activité professionnelle au cours des 6 mois qui suivent la fin de formation, et ce quelle que soit la durée du contrat de travail) : 60 %.
- Taux d'emploi à 6 mois (le stagiaire est à l'emploi au premier jour du 6ème mois qui suit la fin de formation quelle que soit la durée du contrat de travail) : 50 % minimum d'insertion.

2.14. Modalités de contrôle des prestations et sanctions

2.14.1 Collecte des livrables

Dans le cadre de l'exécution du marché, il est attendu une collecte et mise à disposition des livrables en temps réel auprès du donneur d'ordre sur un espace partagé. L'ensemble des documents partagés devront à minima comporter les logos du donneur d'ordre et du titulaire.

Ci-dessous la liste des livrables attendus en cours d'exécution du marché :

Programme de formation	15 jours après la date de la demande émanant de la CCI
Dates de RIC, positionnement, concertation co-définies, dès validation des intentions de commandes par la Région	15 jours après la date de la demande émanant de la CCI
Déroulé pédagogique (actualisé au début de chaque action)	6 semaines avant la date de démarrage de la formation
Tableau de concertation lié à la constitution des groupes	Dans les 48h suivant l'organisation de la concertation
Planning coconstruit (dates et intervenants)	6 semaines avant le démarrage de la formation
CV actualisés des intervenants désignés à l'offre ou CV de nouveaux intervenants	Au stade de la phase d'intention de commandes, puis au plus tard 6 semaines avant le démarrage de la formation (en cas de modification)
Support de diffusion et preuves de prise de connaissances du cahier des charges par chacun des formateurs mis à disposition	Avant la date d'intervention de chaque nouvel intervenant
Complétude du cahier de texte digitalisé sur le portail du donneur d'ordre, en temps réel	En temps réel, et au plus tard de manière hebdomadaire
Supports diffusés lors du démarrage de l'action de formation et présentation des modalités de mise en œuvre de la FOAD, le cas échéant	48 h avant la date de la séance programmée
Supports pédagogiques de face-à-face pédagogiques (remis aux apprenants et au donneur d'ordre)	En temps réel, et au plus tard de manière hebdomadaire
Supports d'évaluations	En temps réel, et au plus tard de manière hebdomadaire
Résultats des évaluations administrées aux apprenants	En temps réel, et au plus tard de manière hebdomadaire
Complétude du livret de suivi individualisé, en centre et entreprise	En temps réel, et au plus tard de manière hebdomadaire



Documents relatifs à la mise en relation avec les entreprises et au stage d'application, dont grilles d'évaluation des visites en entreprise.	Pour les documents relatifs à la mise en relation et à l'organisation du stage : En temps réel, et au plus tard 1 semaine avant la date de démarrage du stage. Pour les grilles d'évaluation : le 1 ^{er} jour en centre après retour de stage.
Liste des entreprises partenaires et jobdating mis en place	En temps réel et au plus tard le dernier jour de formation
Données de validation au terme de chaque session	Le dernier jour de formation
Données insertion des stagiaires formés : à chaud, à 3 mois, à 6 mois	Le dernier jour de formation A 3 mois après la date de fin de formation A 6 mois après la date de fin de formation

2.14.2. Mise en place d'audits programmés ou inopinés par le donneur d'ordre (CCI)

Il est porté à l'attention du prestataire, qu'une évaluation formalisée des prestations peut être effectuée en cours de formation à tout moment, ou en fin d'action afin de s'assurer de la qualité de la prestation menée et de la conformité du réalisé au regard des attendus dans le cadre du dispositif SFER. Cette évaluation est conservée à la discrétion de la CCI.

En cas de non-conformité détectée lors de ces audits, la CCI mettra en demeure le titulaire en vue de remédier à la situation. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effets dans le délai fixée dans celle-ci, la CCI se réserve le droit de faire exécuter les prestations aux frais et risques du titulaire, sans préjudice, le cas échéant, des dispositions prises à l'article 2.14.3 du présent document.

En parallèle, une enquête satisfaction est remise à chaque apprenant en fin d'action de formation. La synthèse des enquêtes menées sont disponibles pour le formateur.

2.14.3. Contrôles inopinés ou programmés de la Région Hauts de France, en amont, en cours d'action ou en aval

Le titulaire est informé que les prestations objet du présent marché s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif porté et financé par la Région HAUTS-DE-FRANCE.

À ce titre, la Région, ou toute personne dûment mandatée par elle, peut effectuer tout audit, évaluation ou vérification portant sur les conditions d'exécution des prestations, le respect des exigences du dispositif, l'utilisation des financements publics associés ainsi que l'atteinte des objectifs fixés.

Dans ce cadre, le titulaire s'engage à :

- faciliter l'exercice des contrôles réalisés par la Région ;
- communiquer par le biais de la CCI, à première demande, tout document ou justificatif utile relatif à l'exécution des prestations ;
- permettre l'accès aux locaux, aux actions de formation, aux supports pédagogiques, aux émargements, aux évaluations et, plus généralement, à tout élément nécessaire à la réalisation du contrôle ;





- apporter, par le biais de la CCI, toute explication ou information utile aux représentants habilités de l'administration.

La CCI demeure l'interlocuteur contractuel du titulaire pour l'exécution du présent marché. Les opérations de vérification réalisées par la Région ne créent aucun lien contractuel direct entre celle-ci et le titulaire et ne modifient ni les droits ni les obligations résultant du présent marché.

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre, dans les délais fixés par la CCI, les mesures correctives rendues nécessaires par les constats formulés à l'issue des contrôles, lorsque ces constats concernent l'exécution des prestations objet du présent marché.

La CCI est destinataire des conclusions des contrôles portant sur les prestations réalisées par le titulaire et assure, le cas échéant, le suivi des actions correctives relevant du présent marché.

En cas de recours par le pouvoir adjudicateur à un autre prestataire justifié par la mauvaise exécution des prestations par le titulaire du présent marché, ce dernier supportera tous les frais, risques, surcoûts qui pourraient en résulter concernant la partie qui lui incombe.

